

Proudhon et la « révolution sociale » face au bonapartisme¹

Frédéric Krier,
Docteur en philosophie,
Luxembourg

Résumé : Dans la première moitié du XX^e siècle, certains chercheurs ont interprété les réflexions de Pierre-Joseph Proudhon dans son écrit de 1852, *La Révolution sociale démontrée par le Coup d'État du 2 décembre*, comme représentant à la fois son approbation pour la restauration d'un régime impérial bonapartiste et, d'outre-tombe, sa proto-approbation du national-socialisme. Contestant cette interprétation caricaturale, cet article revient sur l'évolution de l'attitude de Proudhon face à L.-N. Bonaparte-Napoléon III à travers les années 1850 à la lumière de ses idées plus globales sur l'autorité politique, la démocratie et le gouvernement.

Abstract : In the early 20th century, some scholars have insisted on Pierre-Joseph Proudhon's reflections contained in his 1852 *The Social Revolution demonstrated by the Coup d'Etat of 2 December* as constituting both an endorsement of the reestablishment of a bonapartist imperial regime and a proto-endorsement of national-socialism. Contesting this schematic interpretation, this article reexamines Proudhon's evolving attitudes towards L.-N. Bonaparte-Napoleon III over the course of the 1850s in light of his ideas about political authority, democracy, and government more generally.

Mots-clés : Proudhon ; Louis-Napoléon Bonaparte ; « révolution sociale » ; bonapartisme ; national-socialisme.

Dans un article paru en 1938², l'écrivain national-socialiste allemand Karl-Heinz Bremer présente Louis-Napoléon Bonaparte comme « l'empereur socialiste »,

¹ Le présent texte est une traduction remaniée d'un chapitre de ma thèse de doctorat *Proudhon als 'Wegweiser zum Dritten Reich' ? Eine Fahrtensuche*, soutenu en 2007 à Francfort (Oder) et paru en 2009 chez Böhlau sous le titre *Sozialismus für Kleinbürger. Pierre Joseph Proudhon - Wegbereiter des Dritten Reiches* » (chapitre « War Proudhon Bonapartist ? », pp. 130-151).

² Bremer, Karl-Heinz, « Der sozialistische Kaiser », *Die Tat*, vol. XXX, 1938, pp. 160-171. Voir également du même auteur : « Kaisertum und Sozialismus in Frankreich. Soziale Theorie und Staatsstreich bei Proudhon », *Deutschland – Frankreich. Vierteljahresschrift des*

le premier dirigeant d'Etat s'étant livré à une fusion du « socialisme et du principe de la nationalité »³. En conjuguant idée napoléonienne et idéal socialiste, Bonaparte aurait été à l'origine d'un socialisme *national*, s'appuyant sur un Etat fort et un gouvernement autoritaire, sur base du *Führertum* total de l'empereur-guide, qui se situe au-dessus et en-dehors des partis et dont l'autorité est confirmée périodiquement par des plébiscites populaires.

Cependant, écrit Bremer, Bonaparte n'aurait en pratique qu'imparfaitement rempli ce rôle de « messie de l'Ordre », de *Führer* avant la lettre. Il n'aurait en effet pas eu le courage de donner une réponse claire à la question si « l'ordre » qu'il apportait ne serait qu'une restauration de l'ordre bourgeois ou au contraire le « nouvel ordre social espéré par les ouvriers ». En fin de compte, Bonaparte aurait en réalité mené une « politique du compromis ». Si Bremer voit dans la politique des grands travaux, des grands chantiers agricoles et même dans le soutien impérial aux sociétés de secours mutuels des premières ébauches d'un *Reichsarbeitsdienst* et plus globalement de la politique sociale du Troisième Reich, le Second Empire aurait en même temps connu une « extension illimitée des instituts de crédit et de la spéculation boursière », exacerbant l'opposition des classes à cause de « l'exploitation capitaliste » au lieu de créer la *Volksgemeinschaft*, l'unité du « peuple » au-delà des divisions de classe et de parti.

Surtout, Bremer estime que le nouvel ordre bonapartiste manquait fondamentalement d'une morale du travail, d'une idée constructive, d'un mythe fondateur, et laissait au contraire libre cours « au matérialisme, au luxe, à la spéculation, au gâchis, à la dépravation, à la volupté ». En même temps, Bonaparte aurait abandonné l'éducation des travailleurs à l'église catholique, qui aurait « infusé les ouvriers de moraline, alors qu'ils avaient besoin d'idées nouvelles et fortes ». Pour Bremer, Napoléon III aurait pu trouver ces « idées nouvelles et fortes » chez... Proudhon, qu'il juge comme « théoricien proche du peuple », qui aurait « malgré de nombreuses chimères, compris la nécessité d'éduquer un nouveau type d'homme social et antilibéral ». Proudhon aurait montré que le socialisme était à même de se débarrasser du « démocratisme des idées de 1789 » et des « valeurs bourgeoises-libérales ». Proudhon se serait ainsi non seulement opposé à la mainmise du catholicisme sur l'éducation nationale, mais également au « capitalisme des spéculateurs » et à « l'exploitation de la France par les Juifs ».

Deutschen Instituts/Paris, vol. I, 3, 1943, pp. 9-27. Les deux articles résument les arguments d'une thèse de doctorat restée inachevée (Bremer est mort sur le front russe début mai 1942). Des détails biographiques se trouvent dans la notice nécrologique de Karl Epting, « Karl Heinz Bremer zum Gedächtnis », *Deutschland – Frankreich. Vierteljahresschrift des Deutschen Instituts/Paris*, vol. I, 3, 1943, S.1-4; cf. Krier, *Sozialismus für Kleinbürger...*, *op.cit.*, pp. 21-22.

³ Bremer, « Der sozialistische Kaiser... », *op.cit.*, pp. 160 *seq.* Les paragraphes qui suivent résument l'article de 1938; les citations directes ont été traduites de l'allemand.

Pour Bremer, seule une synthèse entre Napoléon et Proudhon aurait été à même d'infuser l'Empire avec un « éthos social du travail ». Or, l'empereur ne s'est pas avéré être « l'empereur social » que Proudhon aurait réclamé dans *La Révolution Sociale démontrée par le coup d'État du deux décembre*. En lançant des représailles contre la section française de l'Internationale dès 1867, alors que l'AIT était encore fortement marqué par les conceptions mutualistes, l'empereur aurait même accéléré la défaite des idées proudhoniennes au profit de la doctrine du « juif » et « non-travailleur » Karl Marx.

En 1945, J. Salwyn Schapiro utilise l'exemple de Bremer pour donner du poids à sa thèse d'un Proudhon *harbinger of fascism*, précurseur du fascisme, et, en cette qualité, soutien à la dictature de Bonaparte. Selon Schapiro, Proudhon aurait prôné, malgré son anarchisme théorique, la dictature d'un homme fort comme seul moyen efficace pour réaliser la Révolution dans la sphère économique :

« Forcefully and repeatedly Proudhon drove home the idea that a social revolution could be accomplished only through the dictatorship of one man. Because of party divisions the revolution, so necessary to France, could not come from the deliberations of a popular assembly but from the dictatorship of one man, supported by the people. The revolution of 1848, Proudhon asserted, exposed the incompetence of the babblers and visionaries, and its suppression by the *coup d'état* cleared the way for the efficient, practical revolution of Louis Napoléon. (...) The “anarchist” Proudhon, who so hated political government that he voted against the adoption of the democratic constitution of the Second Republic, now welcomed the constitution of the Second Empire that established the dictatorship of Louis Napoleon. (...) »

It was again Proudhon who proclaimed the novel idea that a dictatorship, to be successful under modern conditions, must have a popular basis and a revolutionary social program. This conception of dictatorship became distinctively fascist. Proudhon's was the only revolutionary voice that hailed the dictatorship of Louis Napoleon as a continuation of the French Revolution in the economic sphere. »⁴

⁴ Schapiro, J[acob] Salwyn, « Pierre Joseph Proudhon. Harbinger of fascism », *American Historical Review*, vol. L, 1945, pp.727, 735. Cet article sera repris dans l'ouvrage *Liberalism and the challenge of fascism. Social forces in England and France (1815-1870)*, New York, 1949 (Mc Graw-Hill Series in history), dans lequel Schapiro définit Napoléon III, Carlyle et Proudhon comme les trois grands précurseurs du fascisme au 19^e siècle. Notons par ailleurs le renvoi aux travaux de Bremer dans la brochure de Georges Cogniot, *Proudhon et la démagogie bonapartiste. Un “socialiste” en coquetterie avec le pouvoir personnel*, Paris, [1958], p.8, parue aux Editions sociales. Cogniot utilise cependant le Proudhon « proto-nazi » de Bremer pour le rattacher au « fascisme » gaulliste. En attaquant la « coquetterie » de Proudhon avec le Bonapartisme, Cogniot vise en fait les soutiens de gauche du général De Gaulle. Le terme

Schapiro, tout comme Bremer, se réfère ici en premier lieu sur « l'œuvre sensationnelle »⁵ *La Révolution Sociale démontrée par le Coup d'Etat du deux décembre*, parue en 1852. Plus précisément, Schapiro n'utilise comme preuves à l'appui que deux (!) citations de la *Révolution sociale* pour soutenir sa thèse. En premier lieu, Schapiro présente le passage suivant sur Louis-Napoléon comme dictateur au service de la Révolution :

« Louis-Napoléon, je le veux bien, en prenant la dictature, n'a point voulu de tyrannie. Il a réglé les conditions et posé les bornes de son pouvoir par une Constitution [du 15 janvier 1852]. Comme s'il avait dit au pays: "La France a une révolution à opérer, révolution qui, dans l'état de division des esprits ne peut sortir régulièrement d'une assemblée, et qui exige, pour toute une génération peut-être, le commandement d'un seul. Cette révolution, j'en assume le fardeau avec l'agrément du peuple, et voici quelles seront mes attributions". »⁶

Or, Schapiro passe sous silence que Proudhon, quelques paragraphes plus loin dans le texte, met justement en doute le caractère révolutionnaire et républicain du pouvoir dictatorial tel que défini par la Constitution bonapartiste du 15 janvier 1852 :

« Je me demande pourquoi la Constitution du 15 janvier, ayant à organiser un pouvoir dictatorial, essentiellement transitoire, statue comme si ce pouvoir était définitif ; pourquoi son objet étant exclusivement révolutionnaire, elle affecte une compréhension générale ; pourquoi elle ne définit rien, ni sur les réformes à opérer, ni sur les institutions à introduire, ni sur les rapports du pays avec l'étranger, ses limites, ses colonies, son commerce, ni sur l'ensemble des moyens que réclame l'accomplissement d'un tel mandat ? (...) La Constitution du 15 janvier (...) organise une dictature quasi-héréditaire, puisque le président de la République a le droit de désigner par acte secret son successeur: dans quel but cette dictature? on l'ignore. »⁷

Surtout, Schapiro feint d'ignorer que ce passage, censé prouver l'appui de Proudhon à une dictature révolutionnaire, est précédé dans le texte par une *condamnation* sans appel de la dictature comme forme de gouvernement :

de « coquetterie » renvoie évidemment à Marx, qui avait accusé Proudhon de s'être livré à une « coquetterie » avec Louis-Napoléon Bonaparte dans sa lettre à Schweitzer, publié par le *Social-Demokrat* du 24 janvier 1865 ; *Marx-Engels-Werke*, vol. XVI, p. 31.

⁵ Bremer, « Der sozialistische Kaiser... », *op.cit.*, p. 164.

⁶ Pierre Joseph Proudhon, *Œuvres complètes*, Genève, 1982 (réimpression de l'édition Rivière 1923-1959), vol. IX, p. 215.

⁷ *Ibid.*, pp. 215-216.

« J'ai déjà dit combien me répugnait la dictature, si familière aux Romains, et dont l'abus engendra, à la fin, l'autocratie césarienne. Je la considère comme une institution théocratique et barbare, menaçante, dans tous les cas, pour la liberté; à plus forte raison, la repoussé-je, lorsque la délégation qu'elle suppose est indéfinie dans son objet et illimitée dans la durée. La dictature, alors, n'est plus pour moi que la tyrannie: je ne la discute pas, je la hais, et si l'occasion se présente, je l'assassine... »⁸

Le deuxième passage cité par Schapiro porte sur le mérite de Bonaparte comme acteur courageux et efficace, allant au-delà de l'action purement doctrinaire des socialistes utopiques :

« Ce qu'on ne peut refuser à Louis-Napoléon, c'est le mérite, décisif à l'heure des révolutions, d'avoir osé; c'est d'avoir en quelques semaines touché à tout, ébranlé tout, mis tout en question, propriété, rente intérêt, inamovibilité, privilèges d'offices, bourgeoisie, dynastie, constitutionalisme, église, armée, écoles, administration, justice, etc. Ce que le socialisme n'avait attaqué que dans l'opinion, le Deux-Décembre a prouvé, par ses actes à travers le chaos de ses idées, la confusion de son personnel, la contradiction de ses décrets, les projets lancés, retirés, démentis, combien fragile en était la structure, combien pauvres les principes et superficielle la stabilité. Ces vieilles institutions, ces traditions sacrées, ces monuments prétendus du génie national, il les a fait danser comme des ombres chinoises; grâce à lui, il n'est plus possible de croire à la nécessité, à la durée d'aucune des choses qui ont fait depuis trente ans l'objet des discussions parlementaires, et dont la défense, mal entendue, a coûté tant de sang et de larmes à la République. »⁹

Ces lignes ne témoignent-elles pas plutôt d'une ironie mordante de la part de Proudhon plutôt que d'une glorification de l'œuvre de Louis-Napoléon Bonaparte ?

Rappelons pourtant que même un Proudhonien républicain tel que Georges Guy-Grand dresse l'image d'un Proudhon qui se serait accommodé avec l'idée d'une « Révolution par en haut » dans *La Révolution sociale démontrée par le coup d'Etat du 2 décembre*¹⁰. D'autres amis de Proudhon, à savoir Édouard Dolléans et Georges Duveau, ont cependant relativisé ce point de vue dans leur préface au 9^e tome de l'édition Rivière des *Œuvres complètes*, paru en 1936. Les deux auteurs y développent les rapports de Proudhon avec l'empereur à partir de la première rencontre des deux

⁸ *Ibid.*, p. 215.

⁹ *Ibid.*, p. 219.

¹⁰ « Il n'a plus peur de la révolution par en haut. » ; cité d'après Pierre Hauptmann, *Pierre-Joseph Proudhon. Sa vie et sa pensée. 1849-1865*, Paris, 1988, vol. I, p. 157.

hommes, peu de temps après la retour d'exil de Bonaparte¹¹, en passant par la condamnation de Proudhon à trois années de prison pour avoir insulté le président Bonaparte, les réactions immédiates de Proudhon après le 2 décembre¹², sa campagne de boycott lors des élections législatives de 1863, enfin sa critique de la politique étrangère de Bonaparte. Dolléans et Dubeau concluent que Proudhon, quand il « célèbre » Bonaparte comme *leader* de la Révolution, comme réalisateur de l'*anarchie*, ne fait pas pour autant l'éloge d'un Bonaparte autoritaire se mettant *activement* à la tête de la Révolution, mais au contraire présente un Bonaparte *prédestiné* par manque d'intelligence et faiblesse du caractère à être l'outil *involontaire* de la Révolution, un prophète *passif* de l'anarchie *au sens négatif* :

« Proudhon, qui d'ailleurs exècre le jacobinisme, ne voit pas dans Louis-Napoléon un prince promulguant le socialisme par voie de décrets. Napoléon I^{er} aimait à se faire appeler Robespierre à cheval, et Proudhon, avec une malice qui n'était pas dépourvue de logique, répétait souvent à Louis Blanc, socialiste autoritaire : "Je comprends votre goût pour le bonapartisme". Mais Proudhon jugeait le neveu du grand Empereur bien incapable d'édifier le socialisme avec le concours de l'État. Louis Bonaparte, personnalité très mince¹³, avait

¹¹ Sur cette rencontre du 26 septembre 1848, voir les explications de Proudhon à Girardin dans sa lettre du 11 juillet 1849, *Correspondance*, Paris, 1875, vol. III, pp. 15-20. Il y reprend sa première impression du caractère de Bonaparte, tel que noté dans ses carnets : « 26 septembre. Visite à Louis Bonaparte. Cet homme paraît bien intentionné: tête et cœur chevaleresques ; plus plein de la gloire de son oncle que d'une forte ambition. Au demeurant, génie médiocre. Je doute que, vu de près et bien connu, il fasse grande fortune. - ME MÉFIER, du reste. » ; *ibid.*, p. 18.

¹² *Carnets* du 4 décembre 1851: « La crise est affreuse. Un infâme aventurier, élu par une illusion populaire pour présider aux destinées de la République profite de nos discordes civiles pour déchirer la Constitution, les lois, chasser, emprisonner les représentants, assassiner par ses satellites ceux qui, en résistant, remplissent le plus sacré des devoirs, et ose, le couteau sur la gorge, nous demander la tyrannie. Paris ressemble en ce moment à une femme attachée, bâillonnée et violée par un brigand. Si j'étais libre, je m'ensevelirais sous les ruines de la république avec les citoyens fidèles, ou bien j'irais vivre loin d'une patrie indigne de la liberté » ; cf. Hauptmann, *...1849-1865...*, *op.cit.*, vol. I, p. 141. Le 7 décembre, Proudhon note : « Le crime est consommé (...) Le peuple est muet, ou même applaudit... (...) L'ordre règne à Paris, comme à Varsovie !... (...) Qui aurait cru que L[ouis] B[onaparte] serait venu donner raison à mes démonstrations ? » ; *ibid.*, p. 143. Proudhon rappelle ici son article incriminé dans le *Peuple*, dans lequel il avait prédit à Bonaparte qu'il mènerait à bien la destruction de toutes les institutions et de toutes les autorités : « Adieu pape ! Adieu, roi ! Adieu, dictateur ! Adieu, empereur ! Désormais il n'y aura plus d'autorité ni temporelle, ni spirituelle, ni révolutionnaire, ni légitime sur mes enfants. Va, Bonaparte, remplis ta tâche avec intelligence, et, s'il le peut, avec plus d'honneur encore que Louis-Philippe. Tu seras le dernier des gouvernants de France ! » ; ce passage est également repris dans les *Confessions d'un révolutionnaire*, cf. *Œuvres...*, *op.cit.*, vol. VII, p. 278.

¹³ Voir notamment la caractérisation suivante dans les *Carnets* (datée au 28 octobre 1852): « Cet homme est mal bâti et laid au physique. Très court de jambes, placé de travers, culbutant et torticulant, comme dit Rabelais, la face ignoble, les parties doubles inégales

détruit les partis, mais loin de reconstruire une société, il permettrait sa dissolution progressive, il laisserait glisser le pays à l'anarchie. (...) il convient de ne pas fausser le sens de ces mots : *diriger une révolution*. Ni Proudhon ni Bakounine¹⁴ ne remettaient à un prince intelligent et autoritaire les destinées d'un pays : la collaboration avec la révolution était une œuvre passive. »¹⁵

Proudhon met Bonaparte devant l'alternative *césarisme ou anarchie*, mais il ne s'attend pas pour autant à voir l'accomplissement de la Révolution par la voie du césarisme. Rappelons que la critique de « l'homme providentiel », du « sauveur suprême », bref du *messianisme politique* est un véritable fil conducteur de l'œuvre proudhonnienne, et cela dès les tous premiers écrits :

« Certaines gens s'imaginent qu'au sein de l'humanité doit apparaître bientôt un grand personnage, un de ces êtres providentiels, comme on les nomme, qui résumera toutes les idées, dégagera la vérité de l'erreur; abattra les têtes des vieux préjugés, mettra de niveau toutes les opinions, et de sa forte main lancera l'actuelle génération dans une nouvelle ornière. (...) Mais le temps des grands réformateurs aussi bien que des fondateurs de religion est passé pour jamais ; c'est aux

entre elles et mal équilibrées, un œil plus haut que l'autre, le front sans majesté ni intelligence et l'œil mort! En le voyant pour la première fois en 1848, j'ai éprouvé le sentiment confus que j'avais devant moi un homme en qui la pudeur était morte ou plutôt n'avait jamais existé, comme cette prostituée de Martial qui ne se souvenait pas d'avoir jamais été pucelle. (...) On affirme que Louis-Napoléon est tellement épuisé d'excès de femmes et de toute nature qu'il est dans un état de relâchement perpétuels, son haut-de-chausse toujours infecté de m... et dans ses orgies érotiques la plus infâme ordure sert de parfum à ses voluptés » ; cité d'après l'introduction de Dolléans et de Duveau à la *Révolution sociale démontrée par le coup d'Etat du 2 décembre* ; *Œuvres...*, *op.cit.*, vol. IX, p. 85. Des descriptions de Bonaparte comme une sorte de dégénéré sexuel, moral et physique se retrouvent à plusieurs reprises dans les manuscrits de Proudhon. Il semble considérer les défauts de Bonaparte comme quasi génétiques, liés à l'origine nationale corse et italienne de la famille Bonaparte : « Tous les Bonaparte, Corses, avides, sortis d'un état voisin de la misère ; comme tous les Italiens, rusés, machiavéliques ; comme les corses, féroces dans leurs passions, intraitables, sans frein, sans pudeur; sans principes, d'ailleurs, (...) » ; *Commentaires sur les mémoires de Fouché suivis du parallèle entre Napoléon & Wellington*, Paris, 1900 (2^e édition), p.85. Citons par ailleurs cette caractérisation sans appel du premier Napoléon : « Assassin, menteur, faussaire, adultère, incestueux, bigame, charlatan au plus haut degré, jouant le grand homme, le héros, le Charlemagne, le guerrier magnanime, etc. » ; *ibid.*, p. 157. Notons que Proudhon souligne que Napoléon était davantage italien que français : « Même en 1815, il n'avait pu apprendre à parler le français. En famille, il parlait toujours l'italien. » ; *Napoléon Ier...*, *op.cit.*, p. 7.

¹⁴ Bakounine avait développé l'image d'un tsar se mettant à la tête du mouvement révolutionnaire dans la brochure en langue russe *La cause du peuple : Romanof, Pougatchef ou Pestel ?* (1862).

¹⁵ *Œuvres...*, *op. cit.*, vol. IX, pp. 63-64.

sociétés à s'exécuter eux-mêmes : qu'elles n'attendent le salut que de leurs propres mains. »¹⁶

Proudhon appelle donc à l'émancipation des peuples de l'attente de l'homme-providence : « (...) les nations doivent se défaire de leur culte des individus et (...) ne pas s'abdiquer follement. »¹⁷

Dans ce sens, la nation respectivement la patrie se situe *au-dessus* des « grands hommes », et c'est par conséquent « à la Patrie » que ceux-ci doivent reconnaissance :

« Dans la pensée de la Révolution et dans la perspective de la République l'idée des grands hommes est (...) un non-sens : leur disparition est un des gages de notre délivrance. (...) L'inscription placée sur le frontispice du Panthéon n'est pas moins sujette à critique: *Aux grands hommes la Patrie reconnaissante !* Quoi, c'est la Patrie maintenant envers ses hommes, envers ses enfants ! J'aurais cru que ce devait être précisément le contraire : *A la patrie ses grands hommes reconnaissants !* »¹⁸

Dans la même lignée, Proudhon qualifiera dans le *Principe de l'art* une représentation de Napoléon III en empereur romain comme « antinational »¹⁹. Cependant, Proudhon ne veut pas conférer la responsabilité pour ce nouveau césarisme au seul individu Bonaparte – ce n'est pas le personnage de Napoléon III qui est en cause, bien au contraire : c'est le peuple lui-même, imbu de césarisme. Dans ces circonstances, Proudhon est à même d'accepter le nouvel empereur comme expression légitime de la volonté populaire :

« Montrer que le despotisme est dans la masse, non dans l'individu, expliquer les passions et les idées de celle-là, de la sorte que nous aurons la vraie mesure de l'individu, grand homme ou médiocrité ; et l'influence de celle-là. (...) Pour remplir le rôle de la masse et la représenter dignement, il faut une nature mobile, malléable, point trop personnelle, qui n'ait pas plus de vertu ni de philosophie que la masse et qui restant dans la sphère et ne dépassant pas l'horizon de la masse,

¹⁶ *De la célébration du dimanche, considérée sous les rapports de l'hygiène publique, de la morale, des relations de la famille et de cité*, Paris, Besançon, 1845 (3^e édition), p. 91. Comparez le prospectus de présentation du *Peuple* : « Le remède n'est pas dans les dictateurs et les messies : c'est de l'aliénation, de la représentation, de la religion. (...) Les dictateurs et les messies sont une contradiction chez une peuple qui raisonne et se proclame souverain (...). » ; cf. Pierre Hauptmann, *Pierre-Joseph Proudhon. Sa vie et sa pensée (1809-1849)*, Paris, 1982, p. 594.

¹⁷ *Napoléon Ier...*, *op. cit.*, p. 265.

¹⁸ *Œuvres...*, *op. cit.*, vol. XII, p. 131.

¹⁹ *Ibid.*, p. 262.

soit cependant fort supérieure à chacun des individus qui la composent. UN GÉNIE SUPÉRIEUR n'y conviendra pas ; - un saint, un puritain, pas davantage. »²⁰ - « Rien n'est moins démocrate, au fond, que le peuple. Ses idées le ramènent toujours à l'autorité d'un seul (...). »²¹

Le peuple comme multitude se distinguerait, selon Proudhon, justement par son absence de pensée :

« Oui, la multitude est inintelligente et aveugle : quelle honte y a-t-il à avouer ? C'est sa nature, je dirais même que c'est son titre. »²²

Par conséquent, Proudhon ne cesse de répéter que la démocratie doit en premier lieu être « *démopédie*, éducation du peuple. »²³ Or, si le peuple doit d'abord être éduqué à la capacité politique, qui est appelé à en être l'instructeur ?

Proudhon s'occupe déjà de cette question dans la *Célébration du dimanche*, où il esquisse le portrait du déma-gogue, qui, en équivalent du péda-gogue, serait amené à éduquer, voire à guider le peuple, sans cependant lui commander, sans être gouvernant :

« Il est bon que des hommes soit plus spécialement chargés d'instruire les autres, de leur rappeler leurs droits, de les avertir de leurs devoirs, d'enseigner les mœurs et la religion, d'élever la jeunesse, d'arranger les contestations et les différends, de cultiver les sciences, d'exercer la médecine. Ces hommes ne sont pas des maîtres, ce sont des *démagogues*, ils ne commandent à personne ; ils disent ce qui doit être fait, et le peuple l'exécute ; ils n'imposent pas la croyance, mais montrent la vérité (...). »²⁴

Dix-neuf années plus tard, dans un passage de *De la Justice dans la Révolution et dans l'Église*, Proudhon ne voit la nécessité d'un déma-gogue que pendant une première phase du mouvement d'émancipation intellectuelle. Proudhon y développe l'idée d'un développement progressif où chacun serait appelé à être maître et apprenti à tour de rôle, de sorte que l'« humanité » constituée en être collectif s'éduquerait graduellement soi-même.

« L'éducation de l'humanité se faisant par une sorte d'enseignement mutuel, la loi des choses voulait que les moniteurs jouissent de certaines prérogatives. A l'avenir, l'égalité consistera en ce que chacun

²⁰ *Napoléon Ier...*, *op. cit.*, pp. 27-28.

²¹ *Œuvres...*, *op. cit.*, vol. IX, p. 159.

²² *Ibid.*, vol. XIII, p. 91.

²³ *Ibid.*, vol. IX, p. 152.

²⁴ *De la célébration...*, *op.cit.*, p. 83.

puisse à son tour exercer la maîtrise, comme il aura supporté la discipline. »²⁵

Une solide croyance dans les facultés émancipatrices de la Science est à la base d'une telle conception de la « démopédie ». Rappelons que Proudhon définit l'anarchie dans le *Premier Mémoire* sur la propriété comme ordre social *rationnel*, ordre dans lequel « la souveraineté de la volonté cède devant la souveraineté de la raison, et finira par s'anéantir dans un socialisme scientifique. »²⁶

N'importe s'il s'agit d'un monarque, d'un groupe d'oligarques ou du souverain imaginaire « Peuple » en démocratie, le bon vouloir du souverain est appelé à s'effacer devant les découvertes scientifiques. Proudhon parle dans ce contexte de la « substitution de la loi scientifique et vraie à la volonté royale »²⁷. Le bisontin va même jusqu'à s'imaginer la réalisation de la souveraineté de la raison sous forme d'un gouvernement par une des sections de l'académie des sciences:

« La science du gouvernement appartient de droit à l'une des sections de l'académie des sciences, dont le secrétaire perpétuel devient nécessairement premier ministre ; et puisque tout citoyen peut adresser un mémoire à l'académie, tout citoyen est législateur ; mais, comme l'opinion de personne ne compte qu'autant qu'elle est démontrée, personne ne peut mettre sa volonté à la place de la raison, personne n'est roi. Tout ce qui est matière de législation et de politique est objet de science, non d'opinion : *la puissance législative* n'appartient qu'à la raison, méthodiquement reconnue et démontrée. Attribuer à une puissance quelconque le droit de *veto* et de sanction est le comble de la tyrannie. Justice et légalité sont deux choses aussi indépendantes de notre assentiment que la vérité mathématique. Pour obliger, il leur suffit d'être connues ; pour se laisser voir, elles ne demandent que la méditation et l'étude. »²⁸

A l'instar d'autres théoriciens socialistes, Proudhon s'attend beaucoup du développement de la méthode statistique, qui amènerait les sciences humaines, la sociologie, l'économie politique à devenir des sciences exactes, et permettrait l'établissement d'un ordre social stable et harmonieux par la voie de la recherche scientifique. Proudhon écrira encore dans le *Manuel du spéculateur de la bourse* qu'« une loi ne s'invente pas, elle se découvre. »²⁹

²⁵ *Ceuvres...*, *op.cit.*, vol. VIII.2, p. 267.

²⁶ *Ibid.*, vol. IV, p. 339.

²⁷ *Ibid.*, p. 341.

²⁸ *Ibid.*, p.340. Sophie Chambost y voit une parallèle à la conception fichtéenne de l'« éphorat » ; cf. *Proudhon et la norme. Pensée juridique d'un anarchiste*, Rennes, 2004, p.267.

²⁹ Anonyme [Proudhon, Pierre-Joseph et Duchêne, Georges], *Manuel du spéculateur à la bourse*, Paris, 1854, p.150.

En même temps, Proudhon ne méconnaît pas le danger que le gouvernement de la science pourrait se traduire en pratique par une dictature des savants. Proudhon conclut donc, dans *De la création de l'ordre dans l'humanité* (1843), qu'il importe d'arriver à un état d'équilibre entre la souveraineté du peuple et la souveraineté de la science :

« Quiconque prêche le suffrage universel comme principe unique d'ordre et de certitude est menteur et charlatan : il trompe le peuple. La souveraineté sans la science est aveugle. Quiconque admettant la réalité d'une science sociale, rejette comme inutile la réforme politique, est menteur et charlatan : la science sans la sanction du peuple est impuissante. La science de quelques-uns commandant à la volonté du plus grand nombre est humiliante : elle compromet l'égalité. - La souveraineté populaire méconnaissant la science est injurieuse : c'est une attaque à la liberté. »³⁰

Ce manque d'équilibre entre volonté populaire et connaissance scientifique se trouve également en quelque sorte à la base de la critique proudhoniennne de la démocratie représentative et du suffrage universel. Proudhon ne cesse de souligner dans ses ouvrages que le degré d'éducation et de connaissance de la science constitue le fondement du suffrage universel. Par conséquent, le peuple serait incapable de réellement utiliser le suffrage direct et universel qu'on veut lui attribuer. Proudhon note avec amertume :

« *Le suffrage direct et universel* est une des plus abominables utopies qu'on n'ait jamais essayée (...). Hélas ! la moitié du Peuple est encore un enfant au maillot, qui tette, qui crie et qui pisse; et vous traitez cela en hommes! »³¹

– « *Tout Français est électeur et éligible*; autant vaut dire : Toute baïonnette est intelligente, tout sauvage est civilisé, tout esclave est libre. »³²

Aucune élection, aucun vote n'est à même d'établir des *vérités*³³. Etant donné qu'une « loi ne s'invente pas », qu'elle ne prend forme à la suite d'un suffrage, quelque soit d'ailleurs le nombre ou la « représentativité » des votants, pour Proudhon « [n]i le nombre, ni la souveraineté du peuple ne font DROIT. »³⁴

Il en suit que Proudhon tient l'idée que la volonté populaire se manifesterait par les résultats d'une élection pour une pure fiction, étant donné qu'une addition arithmétique des voix individuelles ne sera jamais à même d'exprimer la « voix du peuple » :

³⁰ *Œuvres...*, *op. cit.*, vol. V, p.428.

³¹ *Carnets*, Paris, 1960-1974, vol. IV, p. 77.

³² *Œuvres...*, *op.cit.*, vol. X, p. 144.

³³ « Quoi! des votes là où il s'agit de calculs. » ; *ibid.*, p. 208.

³⁴ *Napoléon III. Manuscrits inédits*, Paris, 1900 (4^e édition), p. 5.

« (...) le suffrage universel est une sorte d'atomisme, par lequel le législateur, ne pouvant faire parler le peuple dans l'unité de son essence, invite les citoyens à exprimer leur opinion par tête (...) comme si de l'addition d'une quantité quelconque de suffrages, pouvait jamais résulter une pensée générale. »³⁵ - « [Proudhon cite Louis Blanc :] 'La loi est la volonté du peuple formulée par ses mandataires.' (...) La loi n'est la *volonté de personne*. C'est de la tyrannie populaire. (...) Ajoutez (...) les erreurs possibles du *peuple* que vous supposez infaillible, et que vous déclarez absolu. »³⁶

Proudhon considère le suffrage universel comme un retour au droit divin par la petite porte, comme création d'un nouveau mythe pour servir à la légitimation du pouvoir politique, un mythe auquel il affirme encore préférer l'ancienne monarchie couronnée par la sanction divine :

« Ainsi le droit divin ne fit jamais défaut au pouvoir. En fait comme en droit, c'est toujours lui, qui intronise le gouvernement. La démocratie au XIXe siècle a crié plus haut que celle du Moyen âge : *Vox populi vox Dei*³⁷, ce que Mazzini traduit par ces mots, *Dio e popolo*. (...) Hélas! On s'est vite aperçu qu'en substituant l'investiture du peuple à celle de l'Eglise on tombait dans une superstition pire ; qu'au lieu d'améliorer le pouvoir et de le consolider on le dépravait : de sorte qu'on se trouvait avoir sacrifié le fruit de dix siècles d'élaboration politique aux hallucinations d'une démagogie sans tradition, sans idée, et livrée à la fureur de ses instincts. Religion pour religion, l'urne populaire est encore au-dessous de la sainte ampoule mérovingienne. »³⁸

³⁵ *Solution du problème social*, Paris, 1848, p. 85.

³⁶ *Napoléon III...*, *op.cit.*, p. 7.

³⁷ Remarquons que Proudhon note une fois dans ses carnets que dans la pratique du régime des partis, le suffrage universel ne serait même pas cela; ce serait plutôt « le suffrage soufflé au peuple: [...] le contraire du *Vox populi, vox Dei* » ; *Carnets...*, *op. cit.*, vol. I, p. 149.

³⁸ *Ceuvres...*, *op.cit.*, vol. VIII. 2, p. 164. Admettons que ce n'est pas l'unique passage dans lequel Proudhon affirme encore préférer le gouvernement d'un seul à la domination de la masse ; voir par exemple cette description des différentes formes de gouvernement repris dans une compilation posthume de manuscrits : « Archie ou anarchie ; point de milieu donc. L'archie peut être à une ou plusieurs têtes: monarchie, polyarchie, oligarchie, exarchie, heptarchie, etc. Si la polyarchie se compose des plus riches, ou des nobles, magnats, elle est dite aristocratie ; si le peuple en masse y est l'élément prépondérant, c'est une démocratie. Mais le nombre des têtes n'y fait rien au fond ; la pluralité comme en Dieu est nuisible. Dès lors que l'état est fondé sur le principe du commandement, la monarchie est de beaucoup préférable. » ; *Napoléon III...*, *op. cit.*, p. 3.

Pour autant, et quoiqu'en disent Schapiro et Bremer, Proudhon ne préfère pas la dictature d'un seul à la souveraineté populaire ; au contraire il ne s'agit pour lui que de deux *fictions* différentes, inférieures toutes les deux à la Justice :

« Le suffrage universel est une manière *hypothétique* de présumer l'accord des masses, leur résultante : en lui-même ce n'est rien, pas plus que l'urne du scrutin. La souveraineté du peuple n'est pas plus que la souveraineté du prince, ce n'est rien. La Justice est supérieure à l'une et à l'autre, indépendante de tous deux. »³⁹

Dans l'objectif de cette souveraineté de la Justice, Proudhon inverse en quelque sorte le terme de « suffrage universel » : il ne s'agit plus de *donner sa voix* à un candidat, donc en fin de compte de l'abandonner à un représentant qui parlera *en votre nom*, mais au contraire de se faire entendre – le suffrage universel consisterait alors dans la participation de chaque adulte mâle à la prise de décision et le gouvernement serait la synthèse des différentes forces constitutives de la nation et de la société :

« Le gouvernement est national, social. C'est la résultante des forces corporatives et individuelles ; - l'expression de leur équilibre et de leur volonté synthétique, par conséquent l'application la plus élevée, la plus générale du droit. »⁴⁰

Ce « gouvernement », si on peut encore le considérer comme un gouvernement, se résumerait alors à une administration⁴¹ décentralisée et organisée à partir des éléments les plus élémentaires de la vie en société :

« (...) que chaque ménage, chaque atelier, chaque corporation, chaque commune, chaque département, etc., fasse bien sa propre police, administre avec exactitude ses propres affaires, et le pays sera policé et administré. »⁴²

Les tâches gouvernementales au sens propre seraient restreints à un minimum absolu, vision qui en fin de compte n'est pas sans rappeler l'Etat gardien de nuit de la théorie libérale :

« Là, le gouvernement, l'Etat, le pouvoir, quel que soit le nom que vous lui donniez, ramené à ses justes limites, qui sont, non de *légiférer*, ni d'*exécuter*, pas même de *combattre* ou de *juger*, mais d'assister, comme

³⁹ Napoléon III..., *op.cit.*, p. 11.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 11.

⁴¹ « Par ce système, ce qui aujourd'hui est GOUVERNEMENT n'est plus qu'administration ; le pays (...) se gouverne lui-même, (...) il n'est plus gouverné. » ; *Œuvres...*, *op.cit.*, vol. VII, p. 233 [*Les confessions d'un révolutionnaire*].

⁴² *Ibid.*, vol. II, p. 325 [*Idee générale de la Révolution au XIXe siècle*].

commissaire, aux prêches, s'il y a des prêches ; aux débats des tribunaux et aux discussions du parlement, s'il existe des tribunaux et un parlement ; de surveiller les généraux et les armées, s'il y a des armées et des généraux ; de rappeler le sens de lois et d'en prévenir les contradictions ; de procurer leur exécution, et de poursuivre les infractions : là, dis-je, le gouvernement n'est autre chose que le proviseur de la société, la sentinelle du peuple. »⁴³

Ce qui subsiste de gouvernement agirait comme une assurance, comme garantie contre les abus visant un éventuel retour à l'*arché*, à la restauration de l'étatisme. Enfin, l'Etat et la société sont appelés à s'identifier, à se fondre en une seule et même entité⁴⁴. C'est alors que « le plus haut degré de liberté et d'ordre auquel l'humanité puisse parvenir »⁴⁵, à savoir l'an-archie comme ordre⁴⁶ de la Justice et constitution de la société⁴⁷ sera pleinement réalisé. Pour Proudhon, l'anarchie est un ordre actif, vivant, *organique* :

« Votre société est organisée, vivante, progressive ; elle pense, parle, agit comme un homme, parce qu'elle ne reconnaît plus d'autorité personnelle, parce qu'en elle, comme en tout être organisé et vivant, (...) le centre est partout, la circonférence nulle part. »⁴⁸

C'est dans ce sens que la société apparaît comme un organisme, comme un être, voire un Moi collectif :⁴⁹

« Le peuple est un être collectif. Ceux qui l'exploitent depuis un temps immémorial et le tiennent en servitude se fondent sur cette collectivité de sa nature pour en déduire une incapacité légale qui éternise leur despotisme. Nous, au contraire, nous tirons de la collectivité de l'être

⁴³ *Ibid.*, vol. VII, pp. 242-243.

⁴⁴ « (...) le gouvernement et la société seront identifiés, indiscernables. » ; *ibid.*, p. 230.

⁴⁵ *Mélanges. Articles de journaux 1848-1852*, Paris, Bruxelles, Leipzig, Livourne, 1868 (Œuvres complètes de P.-J. Proudhon, 17-19), vol. III, p. 12.

⁴⁶ Le rapport entre anarchie et ordre, selon la formule « la liberté non pas fille de l'ordre, mais MÈRE de l'ordre » (*Solution du problème social...*, *op.cit.*, p. 119), est tout à fait central. Proudhon écrit de même : « de l'anarchie est sorti l'ordre » ; *Œuvres...*, *op.cit.*, vol. VII, p. 243. A comparer le discours de Proudhon devant les assises du Doubs le 3 février 1842 : « Le ministère public n'a pas compris que le mot anarchie était pris en cet endroit [au *Premier Mémoire*] dans le sens de négation de souveraineté, c'est-à-dire substitution de la raison pure au bon plaisir dans le gouvernement. En un mot, l'auteur croit à la science et ne reconnaît la souveraineté de personne. Mais, dans sa défense, se conformant au langage reçu, il s'est déclaré non-anarchiste, ce qui voulait dire ami de l'ordre. » ; *ibid.*, vol. X, p. 263.

⁴⁷ Proudhon décrit dans un passage des *Confessions d'un révolutionnaire* la société anté-anarchiste comme « société, ignorante de la constitution qui lui est propre » ; *ibid.*, vol. VII, p. 222.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 243.

⁴⁹ *Mélanges...*, *op. cit.*, vol. III, p. 13.

populaire la preuve qu'il est parfaitement capable, qu'il peut tout, et n'a besoin de personne. Il ne s'agit que de mettre en œuvre ses facultés. »⁵⁰

Cet organisme sociétal, l'être collectif, n'est pas créé par l'instauration de l'anarchie, le début de l'anarchie étant plutôt à voir comme le moment lors duquel l'être collectif sera à même de se reconnaître en tant que tel. Pour Proudhon, l'être collectif est une réalité en tant qu'il se base sur des relations organiques réelles, en premier lieu le couple lié par le mariage et la famille, et au-delà, l'organisation du travail, les « corporations », ou encore (dans les *Confessions d'un révolutionnaire*) la religion⁵¹. Cette vue organiciste de la société, du peuple, est opposé à la conception « l'être fictif », qui définit la société comme « personne morale », donc fait d'elle une abstraction, une création artificielle, que Proudhon retrouve chez Rousseau, chez Robespierre, chez Saint-Simon, et jusqu'aux démocrates de 1848⁵². La *constitution*

⁵⁰ *Œuvres...*, *op. cit.*, vol. II, p. 325.

⁵¹ « Je ne suis suspect de faiblesse superstitieuse et de préjugés religieux d'aucune sorte : je dirai pourtant que la religion est, comme le mariage, non pas chose réglementaire et de pure discipline, mais chose organique (...). » ; *ibid.*, vol. VII, p. 113. Notons dans ce contexte le souhait de Proudhon de réintégrer le clergé catholique au sein de la nation, en le déliant de l'autorité supérieure du pape et en abolissant le célibat, encourageant explicitement les prêtres à fonder des familles. Dans sa brochure *La Justice poursuivie par l'Église* de 1859, Proudhon va jusqu'à proposer au clergé de se charger du rôle de l'instructeur du peuple, du déma-gogue : « (...) je veux que le prêtre, qui n'a jamais été jusqu'ici qu'un ministre de sacrements, devienne, s'il doit être conservé, un professeur de morale ; je veux qu'il se rapproche davantage de la patrie, de son esprit et de ses lois ; je veux qu'après avoir renoncé à la famille pour entrer dans le saint ministère, il puisse, si le cœur l'y invite, abandonner le saint ministère pour rentrer dans la famille ; je veux surtout que, chargé de l'enseignement et de la direction [!] des mœurs publiques, on ne lui fasse pas de la sainteté de ses attributions un droit à l'impunité. » ; *ibid.*, vol. XII, p. 304. Dans les *Confessions d'un révolutionnaire*, Proudhon développe un modèle de « nationalisation du clergé » par l'instauration d'un sacerdoce électif ; *ibid.*, vol. VII, p.232.

⁵² Haubtmann, *...1849-1865...*, *op. cit.*, vol. I, p.200. Dans ce sens, Bremer peut dire que Proudhon est « contre-révolutionnaire », suivant en cela Louis Dimier, qui classait Proudhon parmi les « maîtres de la contre-révolution » afin de mieux pouvoir le récupérer comme « précurseur » de l'Action française ; voir *Les maîtres de la contre-révolution au dix-neuvième siècle. Leçons données à l'Institut d'Action Française Chaire Rivarol – Février-Juin 1906*, Paris, 1907, pp.279-303. Or, la critique anti-rousseauiste de Proudhon vise l'esprit de 1793, mais non celui de 1789. Proudhon estime que les principes de la Révolution française ne seront pleinement réalisés que par la reconnaissance de l'être collectif, du caractère organique des relations sociales : « La révolution de 89 fut le salut de l'humanité : c'est pour cela qu'elle mérite le titre de révolution. Mais, citoyens, si nos pères ont fait beaucoup pour la liberté et l'égalité, ils ont ouvert plus profondément la route de la fraternité, ils nous ont laissé encore plus à faire. La justice n'a pas dit, en 89, son dernier mot; et qui sait quand elle le dira ? » ; *Toast à la Révolution*, 17 octobre 1848, *Œuvres...*, *op. cit.*, vol. VII, p. 401. Il est évident que la devise *liberté, égalité, fraternité* reste centrale pour l'action politique proudhoniennne, même s'il suggère une fois dans l'intimité de ses carnets l'amendement « Liberté, Égalité, Sévérité » ; *Carnets...*, *op. cit.*, vol. II, p. 169.

organique de la société est alors explicitement mise en opposition à la constitution écrite, aux lois de l'Etat comme constitution fictive du peuple par en haut, respectivement par des forces externes :

« J'appelle *organique*, non pas les lois, purement conventionnelles, qui touchent aux éléments les plus généraux de l'administration et du pouvoir, telles que la loi municipale et départementale, la loi sur le recrutement, la loi sur l'instruction publique, etc. (...) Ce prétendu organisme, de l'invention de Bonaparte, n'est que le machinisme gouvernemental. J'entends par *organique* ce qui fait la constitution intime, séculaire de la société, supérieurement à tout système politique, à toute constitution de l'État. »⁵³

De cette constitution organique du groupe en tant qu'être collectif devra se dégager progressivement la « raison collective », qui sortira de l'équilibre des différents intérêts privés et collectifs, sans pour autant prévoir à aucun moment une convergence de ces intérêts qui se manifesterait en un vote unanime. Le peuple en tant que tel ne sera jamais à même s'exprimer d'une seule voix ; la raison collective n'est pas la réalisation d'une pensée unique :

« L'organe de la raison collective est le même que celui de la force collective : c'est le groupe travailleur, instructeur ; la compagnie industrielle, savante, artiste ; les académies, écoles, municipalités ; c'est l'assemblée nationale [même en an-archie !], le club, le jury ; toute réunion d'hommes, en un mot, formée par la discussion des idées et la recherche du droit : *Ubi cumque fuerint duo vel tres congregati in nomine meo, ibi sum in medio eorum*⁵⁴. Une seule précaution à prendre : c'est de s'assurer que la collectivité interrogée ne vote pas, *comme un seul homme*, en vertu d'un sentiment particulier devenu commun : ce qui n'aboutirait qu'à une immense escroquerie, ainsi qu'il peut se voir dans la plupart des jugements populaires. Combattre comme un seul homme, c'est la loi de la bataille ; voter comme un seul homme, c'est le renversement de la raison. »⁵⁵

L'être collectif n'est donc pas l'émanation d'un peuple agissant comme une seule personne, avec une seule volonté, mais l'expression d'une société vivante, pluraliste. Dans son introduction à *Les démocrates assermentés et les réfractaires*, Georges Duveau utilise le terme d' « Empire sans empereur »⁵⁶ pour caractériser la conception proudhonnienne de la société à venir ; dans cette brochure appelant à l'abstention à l'occasion des élections législatives de 1863, Proudhon évoque en effet le maintien du terme « Empire », dont l'utilisation remonterait à 1789 et serait donc

⁵³ *Œuvres...*, *op. cit.*, vol. VII, p. 112.

⁵⁴ Matthieu 18, 20.

⁵⁵ *Œuvres...*, *op. cit.*, vol. VIII.3, p. 270.

⁵⁶ *Ibid.*, vol. XIII, p. 13.

plus ancien que le régime bonapartiste. Le « suffrage universel constitué » serait alors « [l'] acte initial des diverses autonomies dont l'ensemble constitue la république, et qui, par leur réunion en faisceaux, forment l'empire ou le gouvernement. »⁵⁷

Si Proudhon, en 1852, met Louis-Napoléon Bonaparte devant l'alternative césarisme ou anarchie⁵⁸, il ne s'agit pas, comme le prétendent Bremer et Schapiro, d'un soutien à l'idée d'une révolution par en haut, d'un césarisme social qui aurait été entamé que partiellement par Napoléon III, puis réalisé pleinement par Adolf Hitler. Au contraire, c'est justement au moment où Proudhon apparaît comme « prophète » du césarisme social qu'il se montre le plus critique du gouvernement, de l'autorité et de l'Etat. Duveau souligne que « Proudhon n'a jamais été plus anarchiste, plus antigouvernemental que dans les années 1851 et 1852 (...). »⁵⁹

⁵⁷ *Ibid.*, p. 87.

⁵⁸ Notons dans ce contexte la critique de Bruno Bauer : « In seiner neuesten Schrift über den Staatsstreich ist Proudhon vom Verständnis des gegenwärtigen Umschwungs noch weit entfernt, wenn er die Alternative stellt, entweder Anarchie, worunter er die äußerste Konsequenz der Demokratie versteht, oder Cäsarenthum. Beides ist vielmehr Eins. (...) Die Unpolitik ist der allgemeine Zustand, das Nivellement das allgemeine Gesetz; dieser Zustand, dies Gesetz können aber allein vom Kaiser, der an keinen Stand mehr gekettet ist, der vielmehr alle nivelliert, garantiert und so lange, bis das anarchische Gewühl neue Lebensformen schafft, erhalten werden. » [« Dans son livre récent sur le coup d'Etat, lorsqu'il pose l'alternative anarchie - la conséquence ultime selon lui de la démocratie - ou césarisme, Proudhon est encore très loin de comprendre le caractère du bouleversement actuel. En réalité, anarchie et césarisme sont la même chose (...). La non-politique est devenue la condition généralisée, le nivellement la loi universelle; cette condition et cette loi ne peuvent cependant être garanties et maintenues que par l'empereur, qui n'est lié à plus aucune corporation, mais au contraire les nivelle toutes, jusqu'à ce que la cohue anarchique crée des nouvelles formes de vie. »] Bauer, Bruno, *Rußland und das Germanenthum*, [Berlin-]Charlottenburg, 1853, p. 80.

⁵⁹ *Œuvres...*, *op. cit.*, vol. XIII, p. 5. Duveau revient dans son introduction aux *Démocrates assermentés* (écrite en 1952) sur ces auteurs des années 1930 et 1940 qui ont dressé le portrait d'un Proudhon bonapartiste, ce qu'il juge être qu'un reflet de l'état d'esprit de l'époque : « (...) en 1937, quand réapparaissait la *Révolution Sociale démontrée par le Coup d'Etat du Deux-Décembre*, le socialisme césarien semblait triompher de par le monde, et tout socialiste qui avait pris des contacts relativement cordiaux avec un tyran était traité en suspect. » ; *ibid.*, p. 5. Concernant plus particulièrement les travaux de Bremer, Duveau souligne deux erreurs, à savoir : 1) Louis-Napoléon Bonaparte n'était pas aussi antiparlementaire que Bremer le présente ; 2) Bremer n'aurait en fin de compte pas du tout compris l'intention de la *Révolution sociale démontrée par le Coup d'Etat du Deux-Décembre* : « (...) Proudhon ne se présente pas devant le nouvel Empereur comme le conseiller qui explique comment instaurer le socialisme. Il ne veut pas du socialisme réalisé par voie de décrets, par voie autoritaire. Parce qu'il méprisait humainement Louis-Napoléon Bonaparte, parce qu'il le juge falot, sans envergure, il se dit que derrière ce piètre paravent le travail révolutionnaire pourra se faire avec une relative facilité. Proudhon est césarien dans la mesure même où Louis-Napoléon Bonaparte paraît incapable de jouer les César. » ; *ibid.*, p. 12.

En même temps, il faut voir qu'en fin de compte le choix entre anarchie et césarisme a déjà été fait, quelque soit l'attitude choisie par l'empereur. Pour Proudhon, le césarisme est devenu chose impossible dans la France de 1852⁶⁰ ; le choix qui reste à Bonaparte se limite par conséquent à poursuivre inconsciemment et involontairement la débâcle des anciennes valeurs, ou alors à prendre activement état et cause pour l'anarchie, à travers la réalisation des idées proudhoniennes : transformation de la propriété, réforme du crédit, liberté du travail, du commerce et des opinions⁶¹, enseignement du peuple. Il devient clair combien Proudhon est prisonnier de conceptions provenant d'un déterminisme historique accentué⁶² lorsqu'il prétend dévoiler à Bonaparte son rôle « objectif » d'être « [l'] organe de la Révolution »⁶³, suivant en ceci la « nécessité tendancielle du siècle »⁶⁴. Or, c'est dans cette perspective qu'une forme de collaboration avec le nouveau régime, tout en gardant ses distances avec l'empereur, son entourage et les bases idéologiques du régime – n'oublions pas que *La Révolution Sociale démontrée par le Coup d'Etat du deux décembre* contient des passages particulièrement mordants contre le premier Napoléon et le clergé catholique – n'est plus *a priori* exclu, comme le notent Dolléans et Duveau :

« (...) Proudhon, dans ces conditions, pouvait collaborer avec Bonaparte dans l'œuvre de non-gouvernement. Pendant que paysans

⁶⁰ Le césarisme serait devenu impossible puisque la France ne dispose pas (encore) de colonies étendues ; un nouveau César serait alors dans l'incapacité de fonder son pouvoir sur l'exploitation de peuplades opprimées et ne pourrait s'appuyer que sur le peuple français ; *ibid.*, vol. IX, pp. 294-295.

⁶¹ « Le travail libre, avec toutes ses dépendances, la profession libre, le commerce libre, le crédit libre, la science libre, la pensée et la religion libres (...). Prendre l'organisation corporative pour garantie de travail, ce serait recommencer l'œuvre du moyen âge, l'extirpation de l'esclavage par la féodalité. » ; *ibid.*, p.287. Il faut donc bien comprendre que si Proudhon utilise le terme de « corporations » dans le cadre de la constitution organique de la société-être collectif, il ne s'agit pas pour autant d'un retour aux corporations médiévales.

⁶² Dans son rapport d'évaluation, mon directeur de thèse, le professeur Heinz-Dieter Kittsteiner, a rapproché cette vue d'un Napoléon III victime, en termes hégéliens, d'une « *List der Vernunft* », d'une « ruse de la raison », au *18 brumaire de Louis Bonaparte* de Karl Marx ; voir également son article « Fallstudie und Analogiebildung bei Marx und Oswald Spengler. 'Der achtzehnte Brumaire des Louis Bonaparte', Napoleon und Spenglers Cäsars », dans Johannes Süßmann, Susanne Scholz et Gisela Engel (éditeurs), *Fallstudien : Theorie – Geschichte – Methode*, Berlin, 2007, pp. 159-179. L'objectif commun du *18 brumaire* et de la *Révolution sociale* serait « d'expliquer le coup d'Etat et de lui assigner une place dans l'histoire » ; cf. Anne-Sophie Chambost, *Proudhon. L'enfant terrible du socialisme*, Paris, 2009, p. 198. Rappelons cependant que Marx considère que l'ouvrage proudhonien, s'il « cherche à représenter le coup d'Etat comme le résultat d'une évolution historique précédente (...) se change subrepticement dans une analogie du héros de l'événement » ; avant-propos au *18 brumaire de Louis Bonaparte* (1869), dans *Les Luttes de classe en France*, s.l., 2004, p.172.

⁶³ *Œuvres...*, *op.cit.*, vol. IX, p. 153.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 257.

et ouvriers rêveraient aux gloires impériales et se croiraient gouvernés à la manière forte, l'initiation à la liberté se ferait progressivement ; Proudhon salue Louis-Napoléon, le négateur universel. »⁶⁵

Jetons maintenant un regard sur les tentatives concrètes de collaboration entre Proudhon et le régime bonapartiste.

Proudhon s'adresse le 24 décembre 1851 au ministère de la Marine et des Colonies pour proposer l'utilisation d'un crédit de 658.000 francs, prévu pour le financement d'une colonie pénitentiaire en Guyane, pour la fondation d'une colonie agraire en Asie mineure⁶⁶, qui serait exploitée par les mêmes détenus politiques que le régime désire déporter en Guyane. A la suite de cette lettre, Proudhon, quoiqu'encore prisonnier à la Sainte-Pélagie, rencontre le 28 décembre 1851 le ministre de l'Intérieur Morny, ainsi que l'ancien préfet de police de Paris, Carlier, qui avait joué un rôle essentiel dans la préparation du coup d'état du 2 décembre. Proudhon note dans ses carnets :

« 28 Xbre. Sortie : visite à M. Carlier, ex-préfet de police et à M. de Morny, ministre de l'Intérieur. Proposition de convertir la colonie pénitentiaire en colonie libre, en Asie mineure. (...) Dans ma conversation avec Carlier et le Ministre, plusieurs choses dites par moi, accueillies favorablement par le Ministre, et bonnes à noter :
1°) Le Gouvernement de L. B. condamné à faire de grandes choses ; - admis.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 63 [introduction Dolléans et Duveau]. Notons qu'à la fin de la *Révolution sociale*, Proudhon annonce ne vouloir faire part ni du gouvernement ni de l'opposition, mais de se rallier au contraire à « l'élite des travailleurs », à l'avant-garde des classes laborieuses qui aurait compris la nécessité de la démopédie : « C'est pour cela que je me tiens en dehors du gouvernement, plus disposé à le plaindre qu'à lui faire la guerre, dévoué seulement à la patrie, et que je me rallie corps et âme à cette élite de travailleurs, tête du prolétariat et de la classe moyenne, parti du travail et du progrès, de la liberté et de l'idée, qui, comprenant que l'autorité n'est de rien, la spontanéité populaire d'aucune ressource ; que la liberté qui n'agit point est perdue, et que les intérêts qui ont besoin pour se mettre en rapport d'un intermédiaire qui les représente sont des intérêts sacrifiés, accepte pour but et devise l'Éducation du peuple. » ; *ibid.*, p. 296.

⁶⁶ Bonaparte lui-même avait développé l'idée de l'établissement de colonies agraires dans son ouvrage *L'extinction du paupérisme*, cf. *ibid.*, p.60. Proudhon décrit son concept de colonie dans une lettre à son ami Charles Edmond (1^{er} janvier 1852) : « Pour en finir tout de suite avec la question de la colonie sur laquelle j'adopte sans réserve tous vos renseignements, ma lettre était à peine partie que je généralisais mon idée et en faisais un plan de colonisation libre, sous la protection et avec les fonds des gouvernements français et turcs, pour tous les individus, au nombre de six à dix mille, qui seront frappés par les conseils de guerre. Dix mille diables, armés de fusils, représentant, sous formes de colonies pénitentiaires, l'intérêt français en Orient ; cela est déjà moins alarmant [!?] qu'une pauvre ferme modèle à 6 ou 8 personnes ! » ; *Correspondance...*, *op.cit.*, vol. IV, p. 174.

2°) Du 24 juin 1848 au 2 Xbre 51, temps d'arrêt ; depuis le 2 Xbre, la Révolution reprend son cours ; - accepté.

3°) Laissez-moi faire la guerre aux Jésuites et je vous pardonne le premier tiers de votre coup d'Etat, ai-je dit au Ministre ; - On peut s'entendre, m'a-t-il répondu. »⁶⁷

Haubtmann estime, probablement avec raison, que la rencontre de Carlier et Morny avec Proudhon était pour ceux-ci, peu enclins de mettre en place la colonie agraire-pénitentiaire en Asie mineure proposée par le bisontin, surtout un moyen d'évaluer l'attitude de Proudhon par rapport au coup d'État⁶⁸. La rencontre est restée sans suites.

Proudhon sort de prison le 4 juin 1852 ; quelques semaines plus tard, le 15 juillet, il livre les dernières pages de *La Révolution Sociale* à son éditeur. Le 24 juillet, la préfecture de police parisienne refuse l'autorisation à la vente du livre. Cinq jours plus tard, Proudhon adresse une lettre à Louis-Napoléon Bonaparte en personne, dans laquelle il se présente comme le plus « énergique », mais également le plus « désintéressé » des adversaires du président :

« Ah, Monsieur le Président, vous n'avez eu, vous ne rencontrerez jamais d'adversaire plus énergique et en même temps plus désintéressé que moi. Je n'ai point été votre rival, comme d'autres qui, à mon avis, en étaient dignes, le furent ; je n'aspire point à votre succession (...). »⁶⁹

Proudhon explique à Bonaparte qu'il le considère comme le « mandataire de la révolution », car dans le cas contraire, le coup d'Etat du 2 décembre serait un non-sens historique. En même temps, il suggère au futur empereur qu'une telle vue du coup d'Etat pourrait constituer un moyen de « consolation » (!) pour lui-même et ses « coreligionnaires » républicains⁷⁰. Proudhon clôt en essayant de persuader Bonaparte que son livre lui donnera de la légitimité et augmentera sa popularité :

« Je ne me suis pas dissimulé que ce livre, en donnant la raison d'existence du Deux-Décembre, lui créait une sorte de légitimité dans les choses ; que, recevant ainsi sa signification de l'histoire, le gouvernement en recevrait une nouvelle force, et qu'à ce mot tombé de ma plume: 'Louis-Napoléon est le mandataire de la révolution', la

⁶⁷ Haubtmann, ...1849-1865..., *op. cit.*, vol. I, pp. 146-147.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 147.

⁶⁹ *Ceuvres...*, *op.cit.*, vol. IX, p. 107.

⁷⁰ « Louis-Napoléon, me suis-je dit, est le mandataire de la révolution, à peine de déchéance!... (...) Vous êtes la révolution au dix-neuvième siècle, vous ne pouvez pas être autre chose. Hors de là, le Deux-Décembre ne serait qu'un accident historique, sans principe, sans portée (...). C'est tout mon livre : consolation pour moi-même, espérance à mes coreligionnaires, défi à la contre-révolution! » ; *ibid.*, p. 108.

popularité de l'homme, tant de fois fatale aux républicains, monterait encore par ses sept millions de voix. »⁷¹

En soulignant en *post-scriptum* son incapacité de faire parvenir un exemplaire de l'ouvrage au Président⁷², Proudhon implore le futur Napoléon III d'intervenir afin de permettre la publication de son livre, ce qui serait un « acte de haute moralité » et non pas un « acte de haute politique ». ⁷³

La démarche de Proudhon aboutit : le 31 juillet, quelques heures seulement après que Proudhon fait parvenir une copie de la lettre au Président à Morny, *La Révolution Sociale démontrée par le Coup d'Etat du deux décembre* est autorisée à la vente. Ce sera un des plus hauts tirages parmi les ouvrages de Proudhon.

Il semble même que le gouvernement bonapartiste a accueilli l'ouvrage plutôt favorablement, et compte désormais Proudhon parmi les alliés politiques potentiels. Dans une lettre à son éditeur Gauthier, daté au 15 novembre 1852, Proudhon évoque même que le gouvernement lui aurait indirectement offert un poste de député :

« Tu seras peut-être curieux d'apprendre qu'aux dernières élections le gouvernement m'a fait écrire indirectement pour m'engager à maintenir ma candidature et que, si j'avais persisté, il ne m'aurait même pas donné de concurrent. »⁷⁴

⁷¹ *Ibid.*, p. 108. Proudhon explique dans une lettre à Maguet qu'il compte sur la faiblesse de caractère du président, qui se sentirait flatté par la formulation « mandataire de la révolution » et tirerait du livre ce qui correspond le plus à son estime de soi démesuré : « Le Président ne trouverait pas précisément mauvais que je fisse de lui un révolutionnaire, cela le popularise, mais il veut l'être à sa façon et dans sa mesure; il veut faire tout tout seul, et moi je ne le veux pas. Voilà le hic... (...) Je sais qu'on (L.-N.) trouve à mon livre des choses qu'on voudrait voir paraître ; mais on blâme les autres et je crains fort qu'aux yeux de la politique de nos gracieux maîtres, le mal dépasse le bien. » ; *ibid.*, p. 75

⁷² « P.-S. - La terreur exercée par la police est telle, qu'il a été impossible à l'auteur d'obtenir un seul exemplaire de son livre pour M. le Président de la République. » ; *ibid.*, p. 109. Il est donc approprié que le livre commence avec la citation de Camille Desmoulins : « Je n'écris pas contre qui peut proscrire » ; *ibid.*, p. 111.

⁷³ *Ibid.*, p. 109.

⁷⁴ *Correspondance...*, *op. cit.*, vol. V, p.10. Proudhon avait été contacté par Furet pendant un séjour à Lyon, le 10 septembre 1852, ce dernier lui suggérant d'être candidat aux élections du 26 septembre. Après avoir réfléchi pendant plusieurs journées, Proudhon se désiste en faveur d'une candidature de Goudchaux. Il note sur ses carnets : « Cette aventure électorale est de nature à m'attirer un million de rancunes. » ; Hauptmann, *...1849-1865...*, *op. cit.*, vol. I, pp. 331-332. Perron, le secrétaire du ministre d'Etat Achille Fould, lui explique le 4 novembre 1852 que le gouvernement aurait favorisé sa candidature ; *ibid.*, p. 332. Voir dans ce contexte également la crainte de Proudhon, exprimé dans une lettre à Madier-Montjau, que le gouvernement pourrait utiliser ses écrits à des fins propagandistes : « Je sens que le

Or, à ce moment, Proudhon a déjà perdu toute foi dans le potentiel révolutionnaire du nouveau régime. Après une entrevue avec Perron le 4 novembre 1852, Proudhon note dans ses carnets :

« Au total, j'ai trouvé Perron (...) assez rassuré sur l'avenir de l'établissement nouveau, tout en admettant, avouant, la quasi-certitude d'une mauvaise fin pour L.N. Ils sont sûrs de la transmission dynastique à Jérôme. Aucun ne me paraît se rendre un compte suffisant de l'anomalie du gouvernement, occupés par des bourgeois de la pire espèce, rétrograde par tempérament, anti-libéral par principes, forcé de feindre des tendances démocratiques plus ou moins confirmées par des décrets; obéissant à l'esprit monarchique et prêtre, (...). - D'où sort le Deux-Décembre ? De la Révolution. - Que représente-t-il ? La Contre-Révolution. »⁷⁵

C'est en effet dans le prince Jérôme que Proudhon place alors tous ses espoirs. Jérôme-Napoléon Bonaparte, surnommé *Plonplon*, était le fils du roi de Westphalie et le cousin de l'empereur. Il était connu pour ses vues « progressistes » et anticléricales, et avait siégé à la gauche du parlement pendant la Seconde République. Surtout, un des proches de Proudhon, le polonais Charles-Edmond Chojecki dit Charles Edmond, avait gagné la confiance du prince, qui s'était engagé pour permettre à Chojecki de retourner en France (Chojecki avait été expulsé pour des motifs politiques en mai 1850, et avait gagné l'Égypte, puis le comté de Nice). Quelque temps après son retour d'exil, Charles Edmond s'était joint à Proudhon et Darimon pour adresser une lettre commune au prince pour le prier d'intervenir en faveur du célèbre chimiste Tessié du Motay⁷⁶, qui était alors menacé de déportation. Proudhon est également mis au courant que Jérôme-Napoléon se serait exprimé contre l'interdiction d'une nouvelle revue, qu'il préparait à ce moment⁷⁷. Proudhon se décide donc de s'adresser directement au prince, et rédige une longue lettre à Jérôme-Napoléon⁷⁸, dans laquelle il le remercie pour son engagement en faveur de Tessié du Motay. En même temps, Proudhon y développe pratiquement son

gouvernement n'est fâché, à l'occasion, de se servir de mes brochures pour faire peur à la bourgeoisie (...). » ; *Correspondance...*, *op. cit.*, vol. V, p. 82.

⁷⁵ Hauptmann, ...1849-1865..., *op. cit.*, vol. I, S.334. Six jours plus tard, Proudhon caresse l'idée de prendre le chemin de l'exil ; *ibid.*, p. 337.

⁷⁶ Cyprien Tessié du Motay (1819-1880), chimiste français, connu surtout comme inventeur de la photolithographie (développé en 1865 en collaboration avec C.R. Maréchal), politiquement proche des Fourieristes et accusé d'avoir participé aux événements de juin ; après l'intervention du prince, la déportation possible est muée en peine de détention à la Sainte-Pélagie, ancien « domicile » de Proudhon. Après plusieurs années d'exil à Londres, Tessié du Motay est gracié par l'empereur en 1860.

⁷⁷ Proudhon est informé le 28 décembre 1852 par le ministre de la Police qu'on lui refuse l'autorisation de publier une telle revue ; cf. Hauptmann, ...1849-1865..., *op. cit.*, vol. I, p. 340.

⁷⁸ La lettre du 7 janvier 1853 est reprise dans la *Correspondance...*, *op. cit.*, vol. V, pp. 153-165.

programme politique. Il avertit le prince qu'un retour à la monarchie orléaniste pourrait s'opérer si le gouvernement impérial n'entamerait pas de réformes sociales.

Deux jours plus tard, Proudhon est reçu par le prince, qui se montre très ouvert envers les idées proudhoniennes, et affirme même partager sa vue de l'empereur⁷⁹. Cette rencontre ouvre ce que Proudhon a appelé ses « relations princières ». A travers le prince Jérôme-Napoléon, Proudhon gagne en quelque sorte une entrée à la cour impériale⁸⁰. Proudhon dédicace son livre *Réformes à opérer dans l'exploitation des chemins de fer* au prince et lui soumet en 1855 son *Projet d'exposition perpétuelle*. En contrepartie, le prince s'engage en faveur de plusieurs amis de Proudhon condamnés à la détention ou à la déportation, dont Duchêne, Langlois et Pillhes. Jusqu'en 1856, Proudhon rencontre le prince à « dix ou douze »⁸¹ reprises ; l'édition de la *Correspondance* de 1875 contient sept lettres au prince Napoléon⁸². Les contacts cessent après la fuite de Proudhon en Belgique en 1858.

Soulignons toutefois que Proudhon garde *privatim* une certaine distance et note quelques divergences avec le prince, notamment quand celui-ci lui fait parvenir l'ouvrage de Le Play sur *Les ouvriers européens* (1855)⁸³. Sa correspondance contient

⁷⁹ Proudhon note dans ses carnets: « 9 janvier. Visite au prince Napoléon. Elle a été aussi intéressante que je l'espérais. Napoléon a bien reçu mon ouverture, et j'ai lieu de croire qu'il y rêvera. (...) L'Empereur, d'après lui, est bien tel que je l'ai jugé. Esprit médiocre, ne s'enquérant aucunement de doctrines et de principes, ne suivant que l'intérêt de son ambition, de son pouvoir et de sa sécurité, allant au jour le jour, sans se soucier le moins du monde d'être conséquent avec lui-même, et ne cédant qu'à un seul argument, le succès. Du reste, petit de génie, jaloux de son autorité, dénué de sens moral, prêt à faire de la liberté, de l'égalité, etc. si la liberté lui est un moyen; s'il croit que l'opinion du pays la réclame; en un mot subordonnant tout A LUI. Ni communiste, ni libéral, ni chrétien, ni dévot, ni esprit fort, ni même tyran, en ce sens que la tyrannie, devant laquelle il ne recule pas, n'est pas un besoin de son tempérament, un effet de sa haine ou de son mépris pour l'humanité. Gouverner, être le maître, jouir du pouvoir, de la richesse, des honneurs, etc. : voilà son but; y tenir aussi longtemps qu'il pourra, par tous les moyens imaginables, depuis la force et le massacre jusqu'à la bienfaisance et la clémence, depuis l'exaltation des jésuites jusqu'à leur proscription, voilà sa politique. » ; cf. Hauptmann, ...1849-1865..., *op. cit.*, vol. I, pp. 343-344. Bref : ici encore, Napoléon III est l'homme sans principes, sans idées.

⁸⁰ Ces relations avec le nouveau régime lui remportent même une condamnation à mort par contumace par quelques républicains en exil : « J'apprends par Duchêne que j'ai été condamné à mort, par la bande des Crevat, Delescluze, et autres âmes damnées de Ledru-Rollin, et sur pièces. » ; cité selon *ibid.*, p. 392.

⁸¹ Suivant l'estimation de Proudhon lui-même ; cf. *Correspondance...*, *op.cit.*, vol. VII, p. 31 [lettre à Madier-Montjau du 14 mars 1856].

⁸² *Ibid.*, vol. V, pp. 153-165 [7 janvier 1853], pp. 240-242 [7 septembre 1853], vol. VII, pp. 338-340 [21 avril 1858], pp. 353-355 [27 novembre 1852 ; la demande d'intervenir en faveur de Tessié], pp. 356-361 [12 janvier 1853], pp. 362-366 [22 janvier 1853], pp. 373-374 [24 mai 1855].

⁸³ Hauptmann, ...1849-1865..., *op. cit.*, vol. I, p. 348. Proudhon écrira sur Le Play dans *De la Justice dans la Révolution et dans l'Eglise*. « [Le Play] veut [...] de toute la force de ses convictions, le maintien de ce qui compose cette hiérarchie, la propriété et ses privilèges, la

des critiques ouvertes contre le parti « plonploniste » et contre les « bonapartistes rouges », qui voudraient fusionner démocratie et empire⁸⁴; or, pour Proudhon, il est à ce moment clair que « tout accord du régime militaire avec la liberté est impossible ».⁸⁵

Proudhon justifie ses contacts avec la cour dans une lettre à Madier-Montjau, en mettant l'accent sur son impartialité. Il souligne n'avoir à aucun moment rejoint le parti du cousin de l'empereur :

« Je fais donc ce que bon me semble, ne prenant conseil que de mon dévouement et de ma prudence ; j'écris ou je me tais, je vois qui je veux, depuis le prince Napoléon jusqu'à Véron.

Quand je dis je *vois*, il faut s'entendre. Je ne recule devant aucune entrevue, voilà tout. Je n'ai pas de fatuité de me poser en familier du Palais-Royal, et n'ai pu encore, malgré mon envie, m'habituer à dire correctement *Monseigneur* ou *Votre altesse*. (...) Et si vous voulez en savoir davantage, je vous dirai que l'objet de ces visites, quand ce n'est pas le désir du patron qui aime parfois à m'entendre, est une demande de mise en liberté ou autre analogue.

Je sais bien qu'un puritain du jacobinisme laisserait périr père et mère plutôt que de se compromettre par une démarche ; moi, que rien n'embarrasse, qui suis libre comme un condamné, j'irais pour sauver une fourmi visiter le diable. (...) Ni directement, ni indirectement, le Palais-Royal ne me rapporte de profit pas plus qu'il ne me coûte. Le jour où mes visites cesseraient d'être désintéressés, j'y mettrais fin. »⁸⁶

On ne peut donc rapprocher à Proudhon sa prétendue *coquetterie* avec le bonapartisme ; on peut tout au plus faire état d'un certain opportunisme, qui, comme il est le premier à l'admettre⁸⁷, lui n'a guère été utile. Ce qui ne l'empêche à l'occasion d'une entrevue avec Persigny, le successeur de Morny à l'Intérieur, de réclamer un poste de *sénateur* du fait de sa position d'héritier des Lumières. Proudhon reviendra sur cette entrevue du 14 janvier 1853 dans *De la Justice dans la Révolution et dans l'Église* :

maîtrise industrielle et ses prérogatives, le capitalisme et ses dividendes, l'Église et ses dotations, la centralisation et le monde des fonctionnaires, l'armée et la conscription; le travailleur enfin, mais le travailleur discipliné, classé, obéissant. » ; *Œuvres...*, *op. cit.*, vol. VIII.3, p.132.

⁸⁴ *Correspondance...*, *op. cit.*, vol. VI, p.163.

⁸⁵ *Œuvres...*, *op. cit.*, vol. IX, p.92 [introduction Dureau et Dolléans].

⁸⁶ *Correspondance...*, *op. cit.*, vol. VII, p. 31-32.

⁸⁷ « Depuis le 2 Décembre, toutes mes brochures ont dû être retirées de l'étalage des libraires; deux fois j'ai sollicité l'autorisation de publier une Revue, me fondant sur ce que tous les partis autres que le socialisme avaient leur organe. Deux fois elle m'a été refusée. » ; *ibid.*, p. 31.

« *Persigny* : Comment vous, M. Proudhon, n'avez-vous pas compris en 1848 que la tradition napoléonienne serait cent fois plus puissante sur le peuple que la vôtre ?

Proudhon : Je l'ai si bien compris, M. le ministre, que c'est précisément à cause de cela que j'ai fait une si vive opposition à Louis Bonaparte.

Persigny : Alors, je ne vous comprends plus. Ne sommes-nous pas aussi la Révolution, la démocratie ?

Proudhon : Non, M. le ministre, vous n'êtes pas la Révolution, vous n'êtes pas la démocratie, vous n'êtes même pas dans la tradition impériale. Vous êtes fatalement, bon gré, mal gré, une réaction (...).

Volney, M. le ministre, c'est mon maître ; Volney, Dupuis, Fréret, Diderot, d'Alembert, Voltaire, les physiocrates, Condillac, Molière, Bayle et Rabelais, voilà mes pères, voilà ma tradition. *Voulez-vous me faire sénateur ? J'accepte. (...)*

Je le quittai, pensant en moi-même que le gouvernement du 2 décembre croyait trop aux idées pour s'y prendre, et que l'Église était mieux son fait. Avec elle, il cultive l'absolu, et l'absolu lui procure des hommes. Dieu et Mammon le protègent ! »⁸⁸

Si ces contacts mettent en cause l'autodéfinition de Proudhon comme l'adversaire le plus acharné de l'Empereur⁸⁹, il faut en même temps souligner que Proudhon n'a été à aucun moment un « bonapartiste rouge »⁹⁰, ni n'a-t-il voulu, à l'instar de Darimon, élu député en 1857, faire partie de l'opposition légale, appelant au contraire à l'abstention en 1863 pour ne pas s'entacher d'aucune compromission avec le régime impérial. Notons enfin que contrairement à quelques anciens saint-simoniens⁹¹, Proudhon n'a ni eu l'occasion ni la possibilité d'intervenir activement sur les réformes sociales sous Napoléon III.

Résumons : Proudhon, malgré quelques prises de contacts qu'on pourrait juger opportunistes, n'a rien d'un « bonapartiste ». *A fortiori*, dresser à l'instar du national-socialiste Bremer et de son double démocratique⁹² Schapiro le portrait d'un Proudhon « précurseur du nazisme » en lui faisant porter le costume d'un partisan de Napoléon III – ce qui implique déjà en premier lieu la thèse, pour le moins

⁸⁸ *Œuvres...*, op. cit., vol. VIII.3, p. 280-283.

⁸⁹ Il écrira en 1861 : « J'ai combattu, depuis huit ans, je combats tous les jours le régime impérial. » ; *ibid.*, vol. VIII.4, p. 485. Sur les rapports Proudhon-Carlier, voir Chantal Gaillard, *Proudhon, prisonnier politique, 1849-1852*, Archives Proudhoniennes, 2011.

⁹⁰ Sur le bonapartisme de gauche, voir l'article de Gilles Candar, « La mémoire d'un bonapartisme de gauche », dans Jean-Jacques Becker et Gilles Candar (éditeurs), *Histoire des gauches en France*, Paris, 2004, vol. I, pp. 152-160.

⁹¹ Cf. Jean Hartmann, *Die Wirtschaftspolitik Napoleons III.*, Bottrop, 1938 ; Klaus Tacke, *Die sozialpolitischen Vorstellungen Napoleons III.*, Köln, 1969.

⁹² Sur le parallélisme entre Bremer et Schapiro, voir également Samuel Hayat, « Lectures anti-libérales de Proudhon dans l'entre-deux-guerres », *Archives Proudhoniennes*, 2007, pp. 67-68.

controverse, de considérer le Second Empire comme un régime national-socialiste avant la lettre - ne peut par conséquent se justifier au regard de l'attitude adoptée par Proudhon face au bonapartisme.